

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA DMP

Lomé, le 10 janvier 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Mesdames et messieurs les journalistes,

Chers militants et sympathisants

La conférence des présidents de la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP) vous souhaite la bienvenue à sa première conférence de presse en 2025. En tant qu'acteurs politiques responsables, conscients de notre redevabilité envers nos concitoyens, il nous incombe de faire un bilan lucide de la situation sociale, politique, économique et des droits humains, ainsi que du combat mené au cours de l'année 2024 qui vient de s'écouler.

L'année 2024 a été marquée par des événements tragiques qui loin d'ébranler notre détermination nous renforcent en vue de poursuivre le combat commun pour la libération de notre pays et nous conduisent à rendre un hommage mérité aux illustres disparus.

Sur le plan politique, un bilan objectif de l'année 2024 amène la DMP à reconnaître que la stratégie de conservation du pouvoir a conduit le régime que nous combattons à poser des actes qui ont fait régresser le Togo dans sa marche vers la démocratie.

Le bilan social met en évidence un constat incontestable : les conditions de vie misérables de la majorité des Togolaises et Togolais, contrastent avec l'opulence d'une minorité qui profite des ressources du pays.

Sur le plan économique, les Togolaises et les Togolais ont eu des raisons de s'inquiéter.

Enfin, avant d'aborder les perspectives la DMP s'attardera dans le bilan de l'année 2024 sur son action au sein de l'Assemblée Nationale.

1. HOMMAGES AUX DISPARUS : FIGURES DE LA LUTTE POUR LA DEMOCRATIE

L'année 2024 a commencé sous le signe de la tristesse, avec la perte de deux grandes figures de la lutte pour la démocratie au Togo.

Le 9 janvier, Monseigneur Philippe Fanoko Kossi KPODZRO, archevêque émérite de Lomé, notre patriarche et source d'inspiration dans la phase de lutte qui a précédé l'élection présidentielle de 2020, s'est éteint en exil à l'âge de 93 ans.

Peu après, le 3 mars, Docteur Gabriel Messan Agbéyomé KODJO, président élu en 2020, mais contraint à l'exil, nous quittait à Téma à l'âge de 70 ans.

Ces pertes inattendues, suivies de celles d'autres acteurs politiques, ont laissé un vide immense dans notre combat collectif pour un Togo libre, souverain, démocratique et prospère. La DMP, profondément attristée, a tenu à rendre aux illustres combattants disparus, l'hommage qu'ils méritaient, en participant dignement à leurs obsèques. Nous avons poursuivi le combat pour la libération de notre pays, afin que leurs sacrifices ne soient pas vains.

2. UNE SITUATION POLITIQUE MARQUEE PAR L'OBSESSION DE CONSERVATION DU POUVOIR

2.1 Obsession de conserver le pouvoir *ad vitam aeternam*

La gouvernance du régime togolais en place depuis six décennies, a verrouillé l'espace démocratique pour se maintenir au pouvoir. Ceci a été possible grâce à la répression, au contrôle et à instrumentalisation des institutions, à la fraude électorale et à l'accaparement des ressources de l'État. La succession dynastique incarnée par Faure Gnassingbé depuis 2005, s'inscrit dans la même logique de gouvernance.

En 2024, le régime a intensifié ses efforts pour empêcher toute alternance, masquant son refus de réformes démocratiques sous le prétexte de la stabilité. Ainsi : la Commission Electorale Nationale (CENI) et la Cour constitutionnelle sont restées inféodées au pouvoir ; le Parlement reste dominé par le parti Union pour la République (UNIR) ; toute dissidence est réprimée sans ménagement ; les médias sont contrôlés par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) ; les ressources de l'État détournées par la minorité aux commandes du pays et les enjeux sécuritaires sont instrumentalisés.

Cette situation favorise une crise démocratique profonde, une régression socio-économique et un délabrement du tissu social. **Mais malgré ces vicissitudes et la répression, la volonté populaire d'en découdre avec ce régime reste intacte**

face à une obsession de conservation du pouvoir au mépris des aspirations démocratiques du peuple togolais. En témoignent les multiples initiatives de communication et de mobilisation sur les réseaux sociaux, de citoyens togolais de la diaspora et de l'intérieur du pays que nous saluons.

2.2 les élections du 29 avril 2024, théâtre de fraudes éhontées

Les élections législatives et régionales couplées du 29 avril 2024 ont marqué un nouveau degré dans la manipulation du processus démocratique au Togo. Ces scrutins furent entachés par des fraudes abyssales et une instrumentalisation affligeante des institutions.

Les fraudes ne relèvent pas d'anomalies isolées, mais d'un système structuré pour contrôler les résultats avant même le vote, comme en témoigne le refus d'enrôler sur les listes électorales, tous les togolais en âge de voter. Selon des témoignages et rapports des scrutateurs :

- l'achat de voix a été largement pratiqué, notamment dans les zones rurales, avec des fonds publics utilisés pour influencer les électeurs ;
- les intimidations et violences ciblées ont empêché des milliers de citoyens, en particulier dans les bastions de l'opposition, de voter librement ;
- les bourrages massifs d'urnes à visage découvert ont été pratiqués à large échelle ;
- la falsification des procès-verbaux, notamment dans des centres clés, a garanti un résultat conforme aux attentes du régime, au mépris des tendances réelles observées sur le terrain.

Ces pratiques ne constituent pas seulement des irrégularités ; elles sont la négation du droit de vote, pierre angulaire de toute démocratie. La Cour constitutionnelle, censée être l'arbitre ultime en matière électorale, a une fois encore failli à sa mission. Les recours déposés par l'opposition ont été écartés de manière expéditive, sans examen sérieux ni transparent. La rapidité de la proclamation des résultats après le dépôt des recours, et surtout sans précision concernant le nombre de voix obtenues par chaque candidat, suggère une absence totale de diligence dans l'analyse des preuves soumises. Cette attitude alimente l'idée d'une justice inféodée au régime, vidant de leur sens les mécanismes censés garantir la régularité des scrutins.

Ce coup porté à la démocratie togolaise consolide la perte de confiance des citoyens dans les institutions ; une grande majorité se sent dépossédée de son droit de choisir ses dirigeants, alimentant de facto un désengagement politique

croissant. Il s'ensuit la fragilisation de la cohésion sociale. Les tensions ethniques et régionales, déjà instrumentalisées, sont exacerbées par l'exclusion de l'opposition du débat national. Par ailleurs, le Togo s'éloigne des normes démocratiques prônées par des instances comme la CEDEAO, et amplifie progressivement son isolement.

Les élections du 29 avril 2024 constituent un nouvel affront aux principes démocratiques. En maintenant un tel système électoral biaisé, le régime met en péril l'avenir politique et social du pays. Une réforme profonde, incluant une dépolitisation des institutions et une justice électorale indépendante, est indispensable pour restaurer la confiance et éviter une crise majeure. À défaut, le fossé entre le régime et le peuple continuera de se creuser, avec des conséquences potentiellement irréversibles pour la stabilité nationale.

2.3 Un coup d'État constitutionnel inacceptable

Le terme "coup d'État constitutionnel" souligne la gravité d'un changement illégal et brutal de la Constitution. Ce "coup d'État constitutionnel" nocturne opéré en mars 2024 marque une étape dangereuse dans l'évolution politique du Togo. Il illustre une dynamique préoccupante où des mécanismes anticonstitutionnels et antidémocratiques ont été utilisés pour remodeler l'ordre politique du pays, renforçant ainsi l'autoritarisme au détriment de la souveraineté populaire.

La DMP rappelle avec instance que dans la Constitution promulguée le 6 mai 2024 :

- Le Président de la République dont les attributions sont limitées à des tâches honorifiques, ne sera qu'un symbole vide, élu par les députés à l'Assemblée nationale et les sénateurs dont l'élection prochaine sera une étape décisive pour parachever le coup d'Etat constitutionnel ;
- Le Président du Conseil des ministres, en revanche détient tous les leviers du pouvoir (la direction des affaires publiques, le contrôle des forces armées, la nomination des cadres civils et militaires, et même la possibilité de dissoudre le Parlement) , alors qu'il n'est même pas un élu. Cette concentration des pouvoirs équivaut à instaurer un régime autoritaire taillé sur mesure et à vie pour Faure Gnassingbé qui est le chef d'UNIR, le parti majoritaire, donc à instaurer une monarchie au Togo.

La modification unilatérale de la Constitution, sans consultation populaire ni référendum, constitue en elle-même, une violation inacceptable et qui ne peut

être sans conséquence, de la souveraineté des Togolais. La suppression du suffrage universel direct pour l'élection présidentielle qu'opère le changement constitutionnel est quand à elle, un recul démocratique majeur, dans la mesure où elle substitue, sans le consentement du peuple qui n'a pas été consulté, la volonté populaire à celle d'une oligarchie, c'est-à-dire d'une classe restreinte et privilégiée composée de l'état-major d'UNIR, des députés majoritaires issus d'élections volées et de sénateurs qui seront eux issus d'élections rejetées par le peuple et l'immense majorité des partis d'opposition.

Le transfert des pleins pouvoirs à un président du Conseil des ministres, à la place d'un président élu directement par le peuple, incarne une dérive institutionnelle. Ce changement favorise la continuité du pouvoir sous Faure Gnassingbé auquel est réservé ce poste en tant que chef du parti UNIR, et légalise ainsi un régime dynastique qui s'oppose aux aspirations démocratiques exprimées par la population togolaise depuis des décennies. Il ne s'agit pas seulement d'un changement technique, mais d'un affaiblissement des mécanismes de contrôle démocratique et de la séparation des pouvoirs.

La DMP, tout comme d'autres forces de l'opposition ont dénoncé et continue de dénoncer avec la dernière vigueur ce changement constitutionnel. Mais au-delà des dénonciations, elle est convaincue que sans une mobilisation populaire significative, démontrée à travers des actions concrètes, le régime en face poursuivra sa fuite en avant et son dessein de monarchisation du Togo. **L'histoire a montré que la mobilisation populaire dans la rue reste un levier puissant pour contester les régimes autoritaires.**

Chers compatriotes,

L'enjeu principal de 2025 est donc de surmonter les peurs et les divisions pour fédérer les forces démocratiques.

En attendant cette mobilisation, la DMP mène des plaidoyers à l'étranger. Il s'agit d'une démarche importante pour sensibiliser l'opinion publique internationale sur la longue crise togolaise, faire entendre le narratif des forces de l'opposition aussi face à la manipulation de la communauté internationale par le régime et obtenir des soutiens extérieurs.

La DMP remercie ici les autorités politiques et responsables d'institutions qu'elle a rencontrées, particulièrement :

- en France, la Vice-Présidente de l'Assemblée nationale Française, madame Nadège EBOMANGOLI ;

- en Allemagne, le député André HUNKO et les responsables de la Fondation Friedrich Erbert Stiftung ;
- en Belgique le personne de la division Afrique de l'Union Européenne à Bruxelles.

La DMP a par ailleurs, établi des liens avec des panafricains qui ont compris que la lutte pour la libération de l'Afrique doit être une lutte commune à tous les Africains. Elle salue particulièrement le député Guy Marius SAGNA qui a payé cher au Togo le 29 Septembre 2024 pour ses convictions panafricanistes.

2.5 Libertés fondamentales : des droits continuellement bafoués

Le droit de manifester reste un privilège refusé aux partis politiques et organisations de la société civile : les manifestations, réunions et même les conférences de presse prévues pour dénoncer le changement constitutionnel ont été empêchées tout le long de l'année 2024. Le 29 septembre 2024, une rencontre citoyenne au siège de la CDPA a été violemment perturbée par des nervis, en présence d'une patrouille de gendarmerie stationnée à 50 mètres du lieu.

Cette agression a causé des dégâts matériels, occasionné des vols d'appareils et argents, et provoqué des blessures parmi les participants et les organisateurs, dont Guy Marius SAGNA, député sénégalais et membre du Parlement de la CEDEAO. Suite à cette agression qui a provoqué un tollé généralisé au niveau régional africain et international, une enquête de police a été ouverte sous l'égide de l'actuel Directeur général de la police nationale, à l'époque commissaire du commissariat central de Lomé.

La DMP exige que les résultats de cette enquête en cours depuis bientôt quatre mois soient rendus publics afin que les auteurs de ces actes barbares et odieux soient soumis à la rigueur de la loi. A défaut, la DMP entend prendre ses responsabilités et exercer des recours à l'extérieur du Togo. L'agression du 29 septembre 2024 ne doit pas être passée en pertes et profits !

L'année 2024 a également été marquée par :

- l'arrestation arbitraire de 2 journalistes Togolais, Loïc LAWSON, directeur de publication du journal Flambeau des Démocrates et Anani SOSSOU, journaliste indépendant,
- des attaques contre des journalistes couvrant des événements politiques, et
- l'expulsion du journaliste français Thomas DIETRICH qui a été préalablement soumis à des mauvais traitements.

La presse critique est muselée, et le Code de la presse continue d'être appliqué de manière restrictive, limitant l'accès à une information libre et indépendante.

2.6 Justice et droits humains : un tableau toujours sombre

La DMP a continué à faire en 2024, de la libération des détenus politiques son cheval de bataille.

Ce sujet a été l'un des objectifs pour lequel la DMP a répondu à l'invitation du gouvernement aux dernières réunions du cadre permanent de concertation (CPC). A cet effet, la DMP a réussi à faire inscrire cette question à l'ordre du jour de la dernière réunion du CPC ; le ministre de l'Administration territoriale représentant du gouvernement a demandé et obtenu formellement la liste des détenus. Mais à ce jour, à l'heure du bilan de l'année 2024, les prisons togolaises abritent toujours et sans procès une centaine des détenus politiques. Certains parmi eux sont morts, et beaucoup survivent dans des conditions inhumaines.

Pour échapper à ces traitements, certains compatriotes lorsque cela est possible, sont contraints de partir à l'exil, loin de leurs familles et de leur patrie.

Cette grave violation de droits de l'homme met en lumière les failles d'un système judiciaire instrumentalisé par le pouvoir, la plupart des détenus étant gardés en prison sans jugement depuis plusieurs années.

Avant d'aborder les préoccupations liées à la situation sécuritaire, et au regard de tout ce qui précède, la DMP note avec intérêt la décision prise par le MCC (*Challenge Millenium Corporation*), le 18 décembre 2024, de subordonner sa décision d'éligibilité du Togo au programme compact à la prise de mesures par le Togo pour « renforcer la protection des droits démocratiques et des libertés fondamentales alors qu'il met en œuvre sa nouvelle constitution et effectue une transition vers un nouveau système de gouvernement l'année prochaine. » A l'évidence, cette prise de position montre que la résistance et le combat contre les violations des droits des togolais commencent à payer. **La DMP remercie le MCC qui à travers cette décision montre que ce programme prestigieux n'est pas mis en place pour soutenir les gouvernements qui violent les droits humains au détriment des populations. Nous espérons que le gouvernement saura en tirer toutes les conclusions, pour accéder aux demandes insistantes des populations qui n'acceptent pas une constitution adoptée en violation de leurs droits politiques, qui demandent la libération des détenus politiques et la fin des violations des droits et libertés publiques, notamment le droit de manifester, la liberté de réunion qui doivent être rétablis en 2025.**

2.7 Sécurité et gouvernance : un pays en quête de paix

Le nord de notre pays continue de souffrir d'une insécurité chronique due à une guerre asymétrique. En 2024, le Togo a subi plusieurs attaques terroristes dans la région des Savanes, au nord du pays. Parmi les plus marquantes, on note l'attaque du 11 mai, celle du 20 juillet contre le poste militaire de Kpekpakandi, et une autre le 1^{er} octobre à Fanworgou, qui ont plongé nos compatriotes du septentrion dans une peur constante et une précarité croissante.

Et pourtant, 430 milliards de FCFA sont prévus dans la loi de programmation militaire ! Nous sommes en droit de nous interroger tous : à quoi servent ces fonds, alors que l'insécurité persiste ?

Par ailleurs, la DMP observe un silence assourdissant autour des victimes de ces attaques asymétrique, qu'elles soient civiles ou militaires. C'est inadmissible ! L'omerta sur ce sujet est une insulte à la souffrance des familles des militaires victimes de ces agressions. Les victimes sont enterrées sans hommage nationale et les survivants sont laissés à leur sort, sans aucune mesure pour assurer leur réinsertion sociale et économique. La DMP ne cesse de déplorer cette situation.

3. CONTRASTE ENTRE LA MISERE ET L'OPULENCE DE LA MINORITE AU POUVOIR

En 2024, le Togo demeure un pays où la minorité régnante continue de s'enrichir, tandis que la majorité des Togolais plonge toujours davantage dans la pauvreté. C'est la conclusion qui s'impose à la lecture des données d'Afrobaromètre.

En effet, la pauvreté touche 78 % de la population, dont 37 % dans une pauvreté extrême, ce qui confirme un échec systémique à répondre aux besoins fondamentaux. En 2024, près de 9 Togolais sur 10 n'ont pas accès à des ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins. De plus, 56 % des Togolais sont privés d'eau potable, et plus de la moitié de la population souffre d'insécurité alimentaire, mettant en péril leur survie.

Face à cette pauvreté généralisée, l'opulence de la minorité au pouvoir se manifeste par une disproportion entre les rémunérations : alors qu'un enseignant gagne en moyenne 60 000 FCFA par mois, un membre du gouvernement perçoit un salaire pouvant atteindre 3,5 millions de FCFA, soit 58 fois plus que l'enseignant. À Lomé, des quartiers comme Cité OUA ou Kégué abritent des villas valant plusieurs centaines de millions de francs CFA, voire près

du milliard, propriétés de hauts fonctionnaires et de dirigeants politiques, illustrant ainsi l'écart entre l'opulence de la minorité au pouvoir et la pauvreté de la majorité des Togolais.

Cette opulence est alimentée par des détournements de fonds et la corruption. En 2024, des enquêtes indépendantes ont révélé que près de 15 milliards de FCFA destinés à des projets d'infrastructures routières ont été détournés via des marchés publics fictifs. Par ailleurs, le Togo continue de figurer parmi les pays les plus corrompus d'Afrique de l'Ouest. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Togo obtient un score de 30/100 en 2024, ce qui reflète une gestion publique marquée par la corruption.

Un sursaut collectif s'impose pour briser ce cycle vicieux de pauvreté, d'inégalité et de détournement de fonds publics, afin de bâtir une société togolaise plus juste et équitable.

Face à ces défis, la gouvernance actuelle est massivement rejetée pour son inaction face aux inégalités et son incapacité à répondre aux besoins fondamentaux. La DMP a fait des propositions concrètes de mesures à prendre lors de sa séance du 19 septembre 2024 au CPC. Cependant, celles qui ont été finalement adoptées par le gouvernement sont loin de correspondre à l'ampleur des problèmes créés par la vie chère. Elles ressemblent davantage à du saupoudrage, et ne montrent aucune volonté de relever de manière durable et substantielle le pouvoir d'achat des Togolais et de soulager durablement leurs souffrances.

4. SITUATION ECONOMIQUE INQUIETANTE A DIVERS EGARDS

Le Togo connaît une augmentation alarmante de sa dette publique, passant de 66,4 % du PIB en 2023 à plus de 80 % en 2024, selon la Banque mondiale et le FMI. Cette hausse, alimentée par des prêts extérieurs à taux élevés, alourdit le budget national et limite les investissements dans des secteurs essentiels comme l'éducation et la santé.

À ce rythme, les Togolais travaillent pour rembourser des dettes octroyées et gérées dans une opacité totale. Le manque de transparence dans les négociations sur ces prêts alimente les soupçons de corruption et compromet la souveraineté économique du pays, en raison de la dépendance croissante envers des créanciers internationaux imposant des politiques restrictives. Cette

situation risque de peser lourdement sur les générations futures, limitant le développement socio-économique et freinant la lutte contre la pauvreté.

L'économie nationale du Togo est à genoux. Des sondages réalisés en juin 2024 montrent que 78 % des Togolais (8 Togolais sur 10) vivent dans la pauvreté, dont 37 % (4 Togolais sur 10) dans une pauvreté extrême. Les besoins essentiels, tels que la nourriture, l'eau potable et les soins médicaux, sont hors de portée pour beaucoup.

En 2024, le ratio d'environ 1 580 francs CFA par habitant pour les dépenses de santé, alors que l'OMS estime qu'un pays doit allouer au moins 51 600 FCFA par habitant par an pour fournir des services de santé essentiels, tels que définis dans le cadre de la couverture sanitaire universelle. Ce ratio au Togo montre que les efforts du gouvernement en faveur de la santé sont très loin de la norme, donc insuffisants.

L'assurance maladie universelle, un mirage de plus, et les projets de réhabilitation des infrastructures de santé progressent lentement, bien loin des attentes des populations. Pendant que nos voisins accélèrent la construction d'infrastructures sanitaires aux normes, ce gouvernement se contente de multiplier les cérémonies de pose de premières pierres.

En 2024, le ratio d'environ 63 667 francs CFA par élève et étudiant pour les dépenses en éducation est très loin des fonds que des pays à faible revenu consacrent à leurs dépenses en éducation, moins de 300 000 FCFA par an et très loin des 6 000 000 FCFA par an que les pays à revenu élevé, consacrent aux dépenses par élève par an. Les fonds consacrés à la formation scolaire et universitaire demeurent insuffisants, incapables de garantir une éducation de qualité face aux défis actuels. La conséquence est le manque de salles de classe et de matériel pédagogique, surtout dans les zones rurales, ainsi que des universités sous-financées, rendant quasi nulle la recherche et l'innovation. La DMP souhaite à ce point rendre hommage aux écoliers morts le mercredi 27 septembre 2023, suite à l'effondrement du mur de leur salle de classe à l'école primaire public de N'Gobo dans la commune 3 de préfecture de Blitta.

5. COMBAT DE LA DMP A L'ASSEMBLEE NATIONALE

À la suite de la proclamation des résultats des élections, la DMP a courageusement et stratégiquement décidé d'occuper à l'Assemblée Nationale le seul siège qui lui a été attribué, afin de poursuivre le combat contre la 5e République et lutter pour la libération du Togo, qui semble s'acheminer vers la monarchisation. Lors de la première session, l'élue de la DMP a fermement condamné le coup d'État constitutionnel et a averti qu'elle ne s'associerait à aucune décision de l'Assemblée allant dans le sens de l'application de la constitution du 6 mai 2024. Elle a également défendu certains principes fondamentaux, tels que la publicité des débats à l'Assemblée Nationale, et a demandé, sans succès, la transmission en direct des débats afin que les populations puissent suivre ce qui se faisait en leur nom. Elle a enfin voté contre le règlement intérieur de l'Assemblée, qui est aligné sur la constitution du 6 mai 2024.

L'événement majeur de la deuxième session a été l'adoption du budget 2025. L'élue de la DMP, en concertation avec les deux députés du parti ADDI, a voté contre ce budget.

D'un point de vue procédural, l'étude du budget s'est déroulée en violation des dispositions de la loi organique du 27 mai 2014 relative aux lois de finances. Contrairement aux exigences légales, le gouvernement, qui devait transmettre le projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale une semaine avant le début de la session budgétaire, n'a envoyé les documents nécessaires que le 6 décembre 2024. Ce retard a compressé le temps alloué à l'étude du budget, empêchant les élus de réaliser un examen approfondi.

En matière de gouvernance budgétaire, il y a lieu de relever l'absence de la présentation de la loi de règlement des budgets 2023 et 2024 et leur adoption avant l'examen du budget 2025. Cet exercice aurait permis à l'Assemblée Nationale d'évaluer la mise en œuvre du budget de l'Etat des exercices antérieurs, à travers l'analyse des écarts des masses, dotations, allocations, indicateurs et ratios budgétaires, et de tirer des enseignements appropriés avant l'examen et l'adoption du budget 2025.

L'examen du projet de budget a également soulevé plusieurs inquiétudes.

En analysant les principales sources de recettes, on constate la faiblesse des recettes non fiscales, évaluées à seulement 74,311 milliards de FCFA, alors que les impôts à prélever sont estimés à 587,384 milliards de FCFA. Autrement dit, les recettes non fiscales, comprenant les dividendes de l'État sur ses participations dans les entreprises, ne représentent que 3,10 % du budget, tandis

que les impôts payés par les opérateurs privés et les citoyens représentent 24,53 % du budget. À quoi servent alors les sociétés d'État qui exploitent les ressources des Togolais si elles ne contribuent pas substantiellement au budget pour satisfaire les besoins sociaux et réaliser les investissements nécessaires au développement du pays ? Devons-nous continuer à exploiter les pauvres contribuables et les petites et moyennes entreprises au risque de les étouffer ? Non ! Il est impératif de revoir la gestion des sociétés d'État, telles que le Port autonome de Lomé, la Société nationale des phosphates du Togo et Togo Télécom, afin qu'elles génèrent des ressources financières à la hauteur des besoins de notre pays.

En ce qui concerne les dépenses, les inquiétudes de la DMP portent sur le poids de la dette, qui s'élève à 710,621 milliards de FCFA, représentant environ 30 % des dépenses.

La faible contribution des sociétés d'État au budget révèle également une autre caractéristique préoccupante : celle des dépenses d'investissement (5,38 %) par rapport aux projets d'investissements (84,62 %). Sur le budget 2025, les dépenses d'investissement, généralement financées sur des ressources internes, s'élèvent à 30,62 milliards de FCFA, soit 5,38 % des investissements, tandis que les projets d'investissements financés par des ressources externes représentent 94,62 % des investissements. Devons-nous continuer à dépendre des ressources externes pour financer les investissements nécessaires au développement du Togo ? Le pays est-il si pauvre qu'il ne peut pas financer au moins 50 % de ses investissements avec des ressources internes ?

Au cours des travaux en commission, nous avons eu très peu de temps pour poser des questions aux responsables gouvernementaux et des sociétés d'État. Nous avons demandé des éclaircissements sur plusieurs points, tels que la gestion de la CEET, les résultats décevants du Port autonome de Lomé, les prix élevés du gaz, et l'accessibilité des aides pour les étudiants.

En réponse à ces préoccupations, l'élue de la DMP a posé des questions écrites aux ministères concernés concernant les mesures budgétaires relatives :

- à la lutte contre la vie chère et la promotion de l'inclusion sociale ;
- à l'état d'avancement et au financement des projets de drainage et de bitumage à Lomé et dans plusieurs villes secondaires ;
- à la réintégration des enseignants licenciés et à l'indemnisation des enseignants conformément aux décisions de l'OIT et de la Cour de Justice de la CEDEAO ;

- à la contribution des sociétés d'État au budget national et à l'accès aux conventions relatives à leur gestion ;
- à la reconstruction des marchés incendiés et aux mesures de prévention des incendies ;
- aux augmentations prévues des pénalités fiscales dans le projet de loi de finances 2025-2027, qui risquent de nuire aux petites et moyennes entreprises ;
- à l'indemnisation des personnes expropriées pour le projet de logements sociaux à Kpomé ;
- à la gestion des inondations dans le Grand Lomé et les préfectures à risque.

Finalement, face aux anomalies relevées, aux réponses insatisfaisantes et au refus de répondre à certaines questions, la Députée de la DMP a conclu que le budget 2025, tel qu'il a été présenté, ne va pas dans l'intérêt des populations et elle a voté contre ce budget.

6. UNITE DE L'OPPOSITION AU REGIME : ENCORE DES ESPOIRS DEÇUS

Les partis politiques de l'opposition continuent de manquer d'unité et d'incapacité à trouver un dénominateur commun pour mener une action collective en faveur de l'alternance. Ce manque de coordination alimente la déception croissante du peuple, entraînant une désaffection des électeurs pour les urnes. Cette abstention massive laisse un champ libre aux fraudes électorales et aux bourrages d'urnes, permettant au régime en place de se maintenir sans réel contre-pouvoir. La conséquence est une démotivation profonde des jeunes, qui s'éloignent de plus en plus de la politique, voyant leurs aspirations et leurs voix ignorées.

Pour redonner espoir, l'action unitaire des partis politiques est essentielle. Sans cela, le changement espéré par les citoyens restera un mirage, et la confiance populaire continuera de s'éroder.

7. QUELLES PERSPECTIVES POUR 2025 ?

L'année 2024 nous laisse avec des cicatrices profondes, mais aussi avec une résilience qui nous permet de nous battre pour un Togo juste, libre et prospère.

Le 13 janvier 2025 marquera le 62^e anniversaire de l'assassinat de Sylvanus Olympio, le premier président élu. Il nous rappelle que, depuis lors, le Togo cherche sa voie vers une démocratie authentique et une prospérité partagée.

Le 22 février 2025 marquera également la fin du 4^e mandat de cinq ans usurpé après l'élection présidentielle de 2020. Nous n'oublions pas qu'alors que les Togolais commençaient à réclamer leur victoire, l'actuel chef de l'État a prêté serment contre la volonté populaire le 6 mai 2020.

La date du 6 mai 2025 est également celle choisie par le régime des GNASSINGBE pour mettre en place les institutions de la 5e République entérinant ainsi leur projet d'instauration d'un régime parlementaire qui n'est rien d'autre qu'une monarchisation du Togo, contre la volonté de la majorité des Togolais.

La DMP tient à rappeler au peuple togolais qu'aucune constitution d'aucun pays du monde n'a été adoptée de la manière dont ce fut le cas dans notre pays le 25 mars 2024. Cette constitution ne doit donc s'imposer à aucun togolais. C'est pour cela, qu'il est nécessaire et impératif de noter que l'année 2025 est une année électorale dans le cadre du respect de l'agenda républicain où les Togolais attendent de choisir eux-mêmes leur nouveau Président de la République au suffrage universel. **Faute de donner cette opportunité aux Togolais à cette échéance, il sera légitime et légal de considérer qu'à partir du 6 mai 2025, si le gouvernement actuel n'organise pas le scrutin présidentiel qui devra se tenir 60 jours avant la fin du mandat de l'actuel Président de la République, le Togo rentrera dans une situation de vide institutionnel.** Il reviendra alors au peuple de reprendre son pouvoir en toute responsabilité et le confier à qui il jugera capable de l'assumer en son nom et dans son intérêt.

Pour éviter cette situation, la DMP interpelle le gouvernement et toutes les institutions impliquées dans l'organisation des élections au Togo à prendre leurs responsabilités pour conduire ce processus régalien en conformité avec la constitution du 14 octobre 1992 qui engage tous les Togolais sans exception.

La DMP en appelle à toutes les forces politiques au Togo, à toutes les organisations de la société civile notamment les mouvements estudiantins, les syndicats de tous ordres et de tout secteur, les conducteurs de taxis, les commerçants, les agriculteurs, les professeurs chercheurs dans les universités, les artistes, les enseignants, les médecins et tout autre mouvement associatif aussi bien à l'intérieur que dans la diaspora à rester vigilants et mobilisés afin de saisir l'opportunité de cette période de renouvellement de la classe politique

dirigeante de notre pays pour œuvrer pacifiquement et de manière responsable et concertée pour sauver notre pays du gouffre vers lequel il est poussé.

Chers compatriotes,

Le rappel de ces dates en 2025 nous montre les opportunités que nous devons absolument saisir pour poursuivre notre lutte contre le régime en place et libérer notre pays.

Pour la DMP, 2025 marquera le début d'une nouvelle ère de combat pour transformer le Togo en une véritable démocratie, à l'opposé de ceux qui rêvent de le monarchiser et qui nous vendent la monarchisation sous forme de démocratie parlementaire.

Pour la DMP, 2025 sera enfin l'année où nous réinventerons ensemble notre Togo, afin d'en faire un pays où chaque voix porte un poids décisif et où chaque citoyen devient un acteur clé du changement profond et durable nécessaire pour bâtir un avenir commun.

Nous devons nous préparer à un combat dur et âpre en 2025. La DMP s'engage solennellement à poursuivre cette lutte avec toutes les forces qui le désirent, comme nous le faisons déjà au sein de « Ne touche pas à ma constitution », et avec vous, peuple souverain, pour empêcher la monarchisation du Togo et libérer enfin notre avenir. Les mots d'ordre suivront en temps opportun afin que nous puissions agir à l'Unissons.

En attendant, pour marquer le premier anniversaire du décès de Mgr Philippe Fanouko KPODZRO, et le 62^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Sylvanus OLYMPIO, évènements qui se sont produits dans la même période, la DMP invite les Togolaises et les Togolais à participer à la neuvaine de messes commandées à Lomé, en la Paroisse Saint Augustin d'Amoutivé pour le repos de leurs âmes et celles de tous les martyrs de la démocratie. Ces messes ont commencé hier, le 9 janvier 2025 et seront dites tous les jours à 12 heures 30 minutes jusqu'au 17 janvier 2025.

Oui, nous y croyons ! 2025 est l'année où nos rêves se concrétiseront ! Mobilisons-nous pour que l'année 2025 soit une année de changement au Togo !

Eternel bénisse le Togo et guide nos pas vers la liberté !

DOCUMENT ANNEXE

SYNTHESE DES QUESTIONS POSEES PAR ECRIT AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT DURANT L'ETUDE DU BUDGET PAR LA DEPUTEE DMP

1. Quelles mesures budgétaires concrètes et spécifiques sont prévues pour lutter contre la vie chère, notamment en subventionnant le prix du gaz domestique, des produits pétroliers et des produits de première nécessité tels que le maïs, l'huile, le sucre, etc. ?
2. Quelles sont les mesures financières concrètes prises dans le budget 2025 pour assurer la reprise effective des travaux de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales, d'aménagement, d'assainissement et de bitumage de plusieurs rues urbaines, et leur achèvement dans les délais les plus brefs ? Il convient de noter que leur abandon cause de grands désagréments aux populations, notamment dans les quartiers de la commune du Golfe 1 (Bê-Gbényédzi, Hounvémé, Ahligo, Kotokoukondji, Akodessewa, Ablogamé, etc.) et dans d'autres villes secondaires telles que Sokodé et Bassar.
3. Quelles dispositions sont prises dans le budget 2025-2027 pour exécuter l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO, condamnant l'État togolais à indemniser 53 enseignants licenciés à hauteur de 10 millions de francs CFA chacun, ainsi que la décision de l'OIT demandant de facto la réintégration de ces enseignants ?
Les textes des conventions et contrats suivants :
 - Les concessions accordées dans l'exploitation du Port Autonome de Lomé (PAL).
 - Les cessions intervenues à Togocom et les documents relatifs à sa transformation en Yas.
 - Le contrat Contour Global.
4. Suite aux incendies de marchés que le Togo a connus, les populations et les acteurs économiques s'interrogent sur les dispositions budgétaires et administratives prises pour accélérer la reconstruction de ces infrastructures essentielles :
 - Quels montants ont été alloués à la reconstruction des marchés incendiés dans les budgets nationaux de 2023 et 2024, et quelles sont les dates prévues pour la réception des travaux actuellement en cours ?

- Quelles entreprises ou structures sont chargées des travaux de reconstruction, et quels mécanismes sont en place pour garantir le respect des délais contractuels ?
 - Des mesures spécifiques sont-elles prévues dans les budgets nationaux pour prévenir les incendies dans les marchés, notamment par l'installation d'équipements de sécurité (systèmes anti-incendie, formations, inspections régulières) ?
 - Quels dispositifs d'accompagnement (financier, logistique ou autre) sont mis à la disposition des commerçants impactés par ces sinistres afin de leur permettre de reprendre leurs activités ?
 - Quel est le montant des fonds prévus dans le budget 2025 pour l'achèvement des travaux déjà entamés et le démarrage de nouveaux travaux, notamment au marché d'Agoè-Assiyéyé ?
5. Le gouvernement envisage une augmentation significative des pénalités et amendes fiscales liées au défaut de déclaration des résultats ou au dépôt tardif des états financiers. Cette mesure suscite de nombreuses inquiétudes, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE), dont les revenus annuels ou bénéfices sont souvent inférieurs au montant des pénalités prévues. Il est à craindre que l'application stricte de ces dispositions fragilise davantage le tissu économique national, mette en péril des milliers d'emplois et accentue la vulnérabilité sociale.
- Quelles sont les raisons économiques, sociales ou techniques qui justifient une telle augmentation des pénalités fiscales ?
 - Quels mécanismes le gouvernement prévoit-il pour atténuer l'impact de ces mesures sur les petites entreprises, afin de préserver leur viabilité ?
 - Le gouvernement a-t-il évalué les conséquences économiques et sociales de cette disposition, notamment sur les entreprises les plus fragiles ?

Par ailleurs, ces dispositions semblent contre-productives dans un contexte où le tissu économique et social est déjà affecté par des difficultés structurelles. Une telle augmentation pourrait entraîner une diminution de la capacité des entreprises à s'acquitter de leurs obligations fiscales dans les délais impartis, accentuant ainsi les risques de non-conformité. Cela pourrait, à terme, tuer des entreprises et nuire davantage à l'économie qu'apporter des bénéfices. Il apparaît donc nécessaire de revoir ou d'annuler ces mesures.

6. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, il est constaté que le processus d'expropriation des terres, initié en 2021 après l'adoption d'un décret permettant à la Commission d'Expropriation (COMEX) d'indemniser les personnes affectées, n'a pas encore abouti à un décaissement effectif des indemnités en faveur des expropriés. Cette situation suscite de vives préoccupations parmi les populations affectées, qui ont perdu leur terrain sans pour autant percevoir d'indemnisation, contrairement aux dispositions légales.
- Le budget 2025 prévoit-il explicitement le décaissement des indemnités pour les personnes expropriées dans le cadre de ce projet ?
 - Quels mécanismes et calendrier sont envisagés pour assurer un processus structuré et transparent d'indemnisation et de compensation des personnes affectées ?
 - Quelles dispositions sont prises pour garantir que ces retards n'impactent pas négativement la mise en œuvre globale du projet et les relations avec les communautés locales ?
7. Concernant la gestion des inondations dans le Grand Lomé et les préfectures à risque :
- Quels montants spécifiques sont alloués dans le budget de cette année pour renforcer les infrastructures d'assainissement et de drainage dans les centres urbains et les localités vulnérables aux inondations ?
 - Quels projets spécifiques sont prévus pour améliorer les infrastructures de drainage dans le Grand Lomé et la préfecture du Bas-Mono, notamment dans les zones les plus touchées ?
 - Le gouvernement a-t-il sollicité des partenaires techniques et financiers pour soutenir les efforts en matière d'assainissement et de lutte contre les inondations ? Si oui, quels sont les programmes ou financements actuellement disponibles ou prévus ?
 - En cas de nouvelles inondations, quelles dispositions budgétaires ont été prises pour améliorer les systèmes de pompage et d'assistance aux victimes de manière proactive et non réactive ?
 - Les municipalités disposent-elles des ressources nécessaires pour intervenir rapidement et efficacement ? Si non, quelles actions sont envisagées pour renforcer leurs capacités opérationnelles et financières ?